http://www.snetap-fsu.fr/Fermeture-du-site-de-Lapalisse-Le.html

Communiqué du SNETAP-FSU Auvergne et du Comité de Défense du Lycée agricole public de Lapalisse

Fermeture du site de Lapalisse : Le Ministre de la l'Agriculture confirme la fermeture d'un service public en milieu rural : Un triple coup de force !

Date de mise en ligne : vendredi 28 juin 2013

- En Région -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

La fermeture du site de Lapalisse annoncée par la Directrice Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt et le Conseil Régional aux élus locaux et aux personnels le 21 mars 2013 a été confirmée par le ministre de l'Agriculture malgré le v½u adopté par le Conseil Régional le 25 juin 2013 demandant le maintien du site.

1 : Cette fermeture se fait en dehors de toutes les instances de préparation de la rentrée 2013 : CTREA , CREA et des CAP des personnels. Elle est donc **illégale, de plus le préfet de région n'a pas notifié cette fermeture.** Elle n'était pas prévue puisque la « journée portes-ouvertes » a été organisée le samedi 23 mars 2013, l' EPL a envoyé environ 400 invitations pour cette journée.

2 : La décision s'est prise, dans la précipitation, à trois mois de la fin de l'année scolaire, sans examen des projets élaborés par les élus locaux et les personnels du site pour favoriser le maintien et le développement du lycée de Lapalisse. Ces mêmes projets n'ont pas été examinés par le Ministère de l'Agriculture car ils allaient à l'encontre des desseins du Conseil Régional qui a de plus en plus de pouvoir suite aux étapes successives de la Décentralisation.

3 : Malgré deux votes en faveur du maintien du site de Lapalisse ; l'un le lundi 24 juin 2013 au Comité Académique de l'Education Nationale (13 voix pour, 4 contre, 3 abstentions) et l'autre le 25 juin 2013 au Conseil Régional (24 voix pour, 16 contre et 6 abstentions,) le **Ministre de l'Agriculture persiste à nier la démocratie,** à mépriser le service public, les élèves et les personnels.

Même la presse locale a nié ces votes en indiquant dans ces pages, le 26 et 27 juin 2013 le contraire de ce qui s'est voté pour le site de Lapalisse ce 25 juin 2013 lors de la session du Conseil régional.

Contrairement à ce que le Ministre avance les conditions du transfert des classes ne se fait absolument pas dans de bonnes conditions pour les élèves et pour les personnels puisque aucune règle n'a été respectée.

Cette fermeture du lycée Antoine Brun de Lapalisse se fait donc dans le plus grand mépris du Service Public, de l'argent public, (d'énormes travaux de rénovation ont été réalisés récemment par le Conseil Régional) des personnels, des élèves, des élus et de la population locale et contribue après la fermeture de la Gare SNCF à vider un peu plus le territoire et à accentuer sa désertification. Le Conseil régional n'a prévu aucune reconversion pour ces bâtiments.

Cette fermeture favorise largement les établissements privés puisque seuls deux établissements privés d'enseignement agricole persistent sur cette zone. Ils se positionnent largement sur les formations « service à la personne ». En effet, les besoins en emplois dans ce domaine vont être très importants selon les dernières statistiques de l'INSEE. Les familles n'auront pas le choix, or le Lycée de Lapalisse obtient de très bons résultats pour ces formations bac pro « Services » et une très bonne insertion professionnelle.

Cette fermeture n'a pu que se réaliser par la **FORCE**, c'est à dire en **bafouant les règles fondamentales de la démocratie, car aucun argument objectif n'a pu et ne peut justifier cette fermeture.**
Les élus locaux, (maires, conseillers généraux, député) les représentants syndicaux, les parents qui ont soutenu le lycée ne sont plus écoutés.

Copyright © Snetap-FSU

le 27 juin 2013

Le secrétariat régional SNETAP-FSU Auvergne

Le Comité de défense du Lycée Agricole Public de Lapalisse

Copyright © Snetap-FSU